TU NE PORTERAS POINT ATTEINTE AU DROIT DU PAUVRE

(Exode 23,6)

Propositions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE

Par Caritas Europa, la Commission Eglise et Société de la Conférence des Eglises Européennes (CES/KEK), le Secrétariat de la Commission des Episcopats de la Communauté Européennes (COMECE) et Eurodiaconia.

TU NE PORTERAS POINT ATTEINTE AU DROIT DU PAUVRE *(Exode 23,6)*

Propositions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE

2010 European Year for Combating Poverty and Social Exclusion
Eurodiaconia
Caritas Europa
cec csc
COMECE

Eurodiaconia et Caritas Europa sont sponsorisés par le Programme Communautaire Européen pour l'Emploi et la Solidarité (2007-2013).
Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission Européenne.

TU NE PORTERAS POINT ATTEINTE AU DROIT DU PAUVRE

Exode 23,6

PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE DANS L'UNION EUROPÉENNE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DU TRAITÉ DE LISBONNE

Recommandations communes de Caritas Europa, de la Commission Église et Société de la Conférence des Églises Européennes (CES/KEK), du Secrétariat de la Commission des Épiscopats de la Communauté Européenne (COMECE) et d'Eurodiaconia.

« Sur la base de notre foi chrétienne, nous nous engageons pour une Europe humaine et sociale, dans laquelle s'imposent les droits de l'homme et les valeurs fondamentales de la paix, de la justice, de la liberté, de la tolérance, de la participation et de la solidarité. »

Charta Oecumenica (Strasbourg, 22/04/2001)

PRÉAMBULE

Dans le contexte de l'Année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et dans la perspective de l'adoption de la nouvelle stratégie sociale, économique et environnementale de l'Union Européenne pour les 10 années à venir (Europe 2020), Caritas Europa, la Commission Église et Société de la Conférence des Églises Européennes (CES/KEK), le Secrétariat de la Commission des Épiscopats de la Communauté Européenne (COMECE) et Eurodiaconia se sont unis pour exprimer d'une seule voix leurs préoccupations, espoirs, responsabilités et visions. Nous appelons l'Union Européenne et ses États membres à un engagement politique fort pour construire une société dévouée au bien-être de tous et dans laquelle chacun puisse vivre dans la dignité.

SYNTHÈSE

En juin 2010, la Conseil Européen a marqué son accord sur l'objectif en matière de pauvreté et d'exclusion sociale visant à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020 au regard de trois indicateurs de pauvreté : risque de pauvreté, dénuement matériel et fait de vivre dans un ménage sans emploi. Cependant, les États membres ont été laissés libres de définir leurs propres objectifs nationaux selon les indicateurs les plus appropriés en tenant compte des circonstances et priorités nationales. Cette politique est déjà un grand pas en avant vers une réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Néanmoins, le manque d'incitation politique envers les États membres pourrait entraver la mise en pratique de cette stratégie.

En l'an 2000, l'Union Européenne (ci-après 'UE') s'est lancée dans une stratégie destinée à « donner un élan décisif à l'éradication de la pauvreté d'ici à 2010 ». Malgré cette stratégie de croissance et d'emploi, une part substantielle de la population souffre toujours de pauvreté et d'exclusion sociale et rencontre de sérieux obstacles pour accéder à l'emploi, à l'éducation et aux services sociaux et financiers. Avant la crise financière, près de 80 millions de personnes (16% de la population de l'UE) étaient considérées comme menacées de pauvreté (c.-à-d. ayant des revenus inférieurs ou égaux à 60% de la moyenne). Des estimations plus récentes montrent que 84 millions de personnes, soit 17% de la population de l'UE, sont menacées de pauvreté. La déclaration politique de 2000 n'a pas été suffisante pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. En sera-t-il autrement à l'avenir ?

La pauvreté enlève aux individus qui en souffrent les moyens et possibilités de participer à la vie sociale. Elle les place dans des situations où ils sont souvent stigmatisés et vulnérables. En tant que Chrétiens, nous considérons que chaque être humain a été créé à l'image de Dieu et doté d'une dignité inhérente. Par conséquent, nous arguons que chaque être humain devrait pouvoir vivre dans la dignité, intégralement, développer ses capacités de manière autonome, contribuer

et participer à la société. Nous gardons pour principes directeurs la 'destination universelle des biens' afin de servir l'humanité entière (ainsi que les générations futures), l'accès équitable pour tous aux biens et services, ainsi que la fonction et responsabilité sociale de toute forme de propriété individuelle ou collective.

En partant du principe de base de 'bien commun' pour chaque personne, et en reconnaissant le besoin urgent de se relever de la crise économique et financière, nous demandons à l'Union Européenne et à ses États membres un engagement politique fort pour construire une société privilégiant le bien-être de ses citoyens, afin que tous puissent vivre dans la dignité. Ceci constitue un appel à une justice tant distributive que participative. Nous croyons qu'il s'agit du minimum redevable à la dignité de chaque être humain, qui est la volonté de Dieu.

Nous nous souviendrons de l'année 2010 comme étant celle de la première mise à l'épreuve sérieuse de la solidité de l'Union monétaire européenne. Mais 2010 est aussi la première année durant laquelle les Institutions européennes ont fait l'expérience de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour passer d'une gestion à court terme de la crise à une réforme à long terme du modèle socio-économique existant et esquisser une Europe fondée sur les valeurs de solidarité et de justice. L'Article 3 du Traité sur l'Union Européenne (TUE) et l'Article 9 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union (TFUE) ont introduit une référence spécifique à la promotion du bien-être des citoyens européens et intégré une « clause sociale » établissant que l'UE doit poursuivre des objectifs sociaux.

Après le rappel de nos expériences et convictions communes et l'analyse des divers aspects, causes et effets de la pauvreté, nous présenterons aux Institutions de l'Union Européenne et aux États membres nos recommandations communes pour une Europe sociale plus forte.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES[1]

1// MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE « CLAUSE SOCIALE » DU TRAITÉ DE L'UE PAR LE BIAIS DE

- l'inclusion d'un chapitre spécifique sur cette clause dans la stratégie politique annuelle de la Commission européenne ;
- l'inclusion d'un chapitre spécifique sur cette clause dans le rapport annuel général de la Commission européenne au Parlement européen (art. 249 TFUE) ; et
- l'établissement d'un groupe d'experts sociaux de haut niveau pour évaluer annuellement la mise en œuvre de la clause sociale.

2// LE CONSEIL EUROPÉEN ET LA «CLAUSE SOCIALE»

Le Président du Conseil européen devrait faire état, dans ses rapports au Parlement européen après chaque réunion du Conseil, de la manière dont la clause sociale a été mise en œuvre.

3// LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne devrait concentrer son programme de travail annuel des années à venir sur les aspects liés au chapitre IV (solidarité) de la Charte.

1/ Ces recommandations se concentrent sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. Elles doivent être considérées dans le cadre d'autres déclarations des Églises, Caritas Europa et Eurodiaconia sur le rôle de l'Europe dans le monde, par ex. de la Commission Église et Société de la Conférence des Églises Européennes, *Les Églises européennes vivent leur Foi dans la mondialisation*, Bruxelles, 2006.

4// ACCÈS POUR TOUS AUX SERVICES «D'INTÉRÊT GÉNÉRAL»

L'Union Européenne et ses États membres devraient, en coopération avec la société civile, les Églises, Caritas et les organisations de la Diaconie, prendre des mesures pour assurer que des services d'intérêt général de qualité, en particulier les services sociaux et de santé, soient universellement accessibles dans l'Union Européenne.

5// SALAIRE-SUBSISTANCE

La Commission européenne devrait collaborer avec les États membres pour le développement d'un régime de salaire minimum pour éradiquer le phénomène des travailleurs pauvres et garantir un salaire-subsistance pour tous.

6// REVENU MINIMUM

Les États membres devraient travailler à l'établissement de revenus minimums adéquats qui permettraient une autonomisation et une pleine participation de tous les individus. Nous demandons à la Commission européenne d'intensifier son soutien aux États membres en facilitant les échanges de bonnes pratiques et de politiques.

7// SANS-ABRISME ET EXCLUSION LIÉES AU LOGEMENT : ADOPTER UNE VISION À LONG TERME

Aller au-delà de la prestation de services d'urgence et mettre en place une vision politique forte et à long terme visant à éradiquer définitivement le sans-abrisme et améliorer les conditions de vies des personnes ayant un logement inadapté.

8// PROMOUVOIR LA CONSOMMATION ALTERNATIVE

Renforcer les efforts pour une consommation et des normes de production alternatives ; pour une réelle remise en question des tendances culturelles actuelles dans lesquelles la consommation inutile et l'avidité sont encouragées et mises en valeur ; et promouvoir plutôt des valeurs alternatives telles que la modération et la générosité.

9// UTILISER DE NOUVEAUX INDICATEURS

Reconnaître l'économie informelle et quantifier les « économies de vie » en utilisant une nouvelle méthodologie et des indicateurs qui se concentrent sur l'évaluation de l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les femmes et les hommes.

10// VALORISER LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

• Promouvoir le volontariat en tant qu'expression active de la citoyenneté et contribution au bien-être et à la cohésion de la communauté.
• Renforcer la reconnaissance du travail volontaire, surtout dans les secteurs de la famille et des soins, par le biais d'assurance médicale, du droit à la pension et de la reconnaissance de qualifications informelles.

11// SOUTENIR LES FAMILLES MENACÉES DE PAUVRETÉ

• Les États membres devraient avoir la possibilité de réduire les taux de TVA sur tous les produits liés à la maternité et à la petite enfance.
• Nous recommandons fortement qu'une allocation familiale soit accordée pour chaque enfant.
• Les familles avec trois enfants ou plus sont un bienfait pour notre société européenne. Cependant, elles rencontrent souvent de sérieux problèmes matériels et devraient dès lors être incluses dans les groupes à risque mentionnés dans la Communication de la Commission «Europe 2020».
• L'UE devrait introduire une période annuelle de congé sans solde allant jusqu'à 10 jours afin de donner à tous les parents plus de flexibilité en cas de situations familiales inattendues.

12// PROTÉGER LE DIMANCHE COMME JOUR FÉRIÉ

Nous recommandons à l'Union Européenne de protéger le dimanche comme jour de repos collectif pour la société afin de préserver la santé des travailleurs et comme pré-condition essentielle à une société participative.

13// IMPLIQUER LES ÉGLISES ET LEURS ORGANISATIONS

• Un échange sur les chemins et les moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait devenir un point permanent à l'ordre du jour pour le dialogue avec les Églises et les communautés religieuses en vertu de l'article 17 § 3 TFUE.
• La future « plateforme européenne contre la pauvreté » devrait impliquer activement les représentants de la société civile et des Églises, y compris les prestataires convictionnels de services.

14// INVESTIR DAVANTAGE DANS LA PROTECTION DES PAUVRES DANS LE CONTEXTE DE LA RÉVISION DU FSE ET DU BUDGET

Réduire le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté devrait être considéré comme un objectif impératif de l'Union Européenne, auquel devrait être alloué 10% du budget annuel de l'UE, qui équivaut à 1% du PIB de l'UE. L'allocation d'au moins 1‰ du PIB de l'UE pour couvrir les besoins des plus pauvres et des exclus sociaux pourrait être introduite comme règle générale dans les Règlements relatifs au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen (FSE) et au Fonds de cohésion, qui devraient faire l'objet d'une révision avant le 31 décembre 2013.

TABLE DES MATIÈRES

ANALYSE DE LA SITUATION : LA CRISE, UNE OPPORTUNITÉ DE REPENSER NOTRE SYSTÈME 13

LA PAUVRETÉ : UNE RÉALITÉ MULTIDIMENSIONNELLE 17

NOS EXIGENCES ÉTHIQUES : RESPONSABILITÉ ENVERS NOTRE PROCHAIN ET LA DIGNITÉ HUMAINE UNIVERSELLE 23

RECOMMANDATIONS POLITIQUES 27

ANALYSE DE LA SITUATION : LA CRISE, UNE OPPORTUNITÉ DE REPENSER NOTRE SYSTÈME

En avril 1997, à la demande de la Commission européenne, les Églises et organisations diaconales de l'Union Européenne ont mené une consultation sur les questions de pauvreté et d'exclusion sociale. Elles ont fait part de leurs convictions et de leurs inquiétudes quant au chômage, à la durabilité des systèmes de pension et de sécurité sociale, à l'immigration, au racisme et aux effets de la mondialisation.

Aujourd'hui, 13 ans plus tard, l'Europe et le monde ont changé. L'Union Européenne compte à présent 27 États membres ; la mondialisation a augmenté l'interdépendance et les échanges dans tous les secteurs (notamment du commerce à la finance, en passant par la culture et l'éducation). Les Institutions européennes ont adopté de nouveaux instruments tels que le Traité de Lisbonne et les droits sociaux ont gagné un plus grand poids politique et une meilleure reconnaissance juridique. Cependant, leur mise en œuvre semble encore plutôt restreinte. L'Union Européenne avec sa nouvelle stratégie « Europe 2020 » et à la veille des négociations sur ses nouvelles perspectives financières doit encore faire face à de nombreux défis pour atteindre la justice sociale. Malgré une ère d'abondance sans précédent, les États membres de l'Union Européenne font à présent face à la crise la plus dure depuis les années 30.

L'EUROPE : NANTIE MAIS INÉGALE

Même avant la crise de 2008, la situation économique mondiale était divisée entre une concentration de richesse, d'une part, et la faim et la pauvreté largement répandue, d'autre part. Au sein de l'Union Européenne, l'une des régions les plus riches du monde, 17% de la population, soit 84 millions de personnes, sont menacés de pauvreté, leurs revenus étant inférieurs à 60% de la moyenne, qui a été définie par le passé comme seuil de pauvreté. La croissance économique semble avoir bénéficié plus aux riches qu'aux pauvres, creusant ainsi dans l'UE davantage le fossé entre les riches et les pauvres, ce qui a provoqué un augmentation des inégalités de revenu et de la pauvreté[2].

Le passage d'un modèle de société industriel à un modèle de société basé sur le savoir a entraîné d'importants effets sociaux. La transformation du marché du travail s'est faite aux dépends des travailleurs moins qualifiés et/ou éduqués et de leurs familles. Dans le même temps, les fondations économiques d'anciennes régions et villes industrielles entières ont été endommagées et ont dû être réajustées, ce qui a provoqué des inégalités encore plus grandes dans les États membres de l'UE. Cela a rendu l'économie instable et vulnérable face à la crise. Les communautés, tant au niveau mondial que local, ont été déstabilisées. De telles inégalités mettent en péril la stabilité et la paix sociale. Poursuivre dans cette voie n'est pas viable.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : FRUIT DE MAUVAISES POLITIQUES, PRIORITÉS ET VALEURS

La crise économique n'est pas le fruit du hasard, elle est le résultat de choix politiques. Elle est la conséquence d'un système économique et financier défectueux et de jugements erronés par les décideurs du système financier et les Gouvernements. 25 années de prospérité ont fait succomber les économistes, les gouvernements et le public à la croyance séduisante en un marché stable, efficace et auto-régulé dans lequel l'argent produisait plus d'argent et la richesse, plus de richesse. Le désir de richesse est devenu imprudent et irréfléchi pendant la période de la plus grande prospérité jamais connue en Europe. C'est précisément dans ce contexte qu'est survenu le boom des crédits hypothécaires '*subprimes*' sur des terrains et des logements aux prix gonflés. L'économie mondiale a soudain été fortement influencée par un système financier spéculatif, injuste envers les citoyens dont le travail constitue le seul moyen de gagner leur vie. C'est cette erreur fondamentale qui doit être réparée avant toute autre pour atteindre une relance de l'économie qui soit stable et équitable.

La crise remet en question toute une série d'hypothèses à la base des politiques économiques de l'UE de ces dernières décennies, telles que l'auto-régulation du marché, la primauté des critères économiques dans tous les domaines de la vie, ainsi que l'importance du profit et de la croissance. La crise économique actuelle s'est vue aggravée par un manque de confiance dans les institutions financières et politiques et dans le système qui l'a causé, mais aussi par une crise de valeurs. En effet, c'est une crise de valeurs qui se trouve à la source de l'actuelle crise financière et économique.

La crise révèle que les moyens et les finalités de la politique économique ont été détournés. La croissance, la compétitivité et le marché ne sont pas des fins en soi, mais des moyens d'améliorer les bien-être des personnes et d'assurer la stabilité et la cohésion de nos sociétés. L'économie doit être au service du bien commun des citoyens et de la société. Le dérèglement des marchés a mené à un affaiblissement des priorités politiques et des objectifs sociaux de l'économie. La croissance du PIB ne doit pas être confondue avec le progrès social. Nous avons besoin de réorganiser les priorités, afin que le bien-être de la personne et la Création soient préservés et que l'économie sociale soit guidée par les principes des Droits de l'Homme. Seule une économie qui répond aux besoins des citoyens, et non à leur cupidité, est durable.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : AUX DÉPENS DES PLUS VULNÉRABLES

L'impact social de la crise économique et financière a entraîné encore plus de personnes vers la pauvreté. De plus, la situation des personnes déjà désespérées s'est aggravée. Des millions de personnes ont perdu leur emploi, ont dû accepter une réduction de salaire ou encore un emploi précaire. Les finances publiques ayant été gravement touchées, les avantages sociaux ont parfois été réduits et les diminutions des dépenses sociales ont détérioré les conditions de vie des plus vulnérables. Le surendettement individuel ou familial est devenu un problème largement répandu dans de nombreux pays. Le chômage des jeunes a augmenté de façon dramatique et menace l'avenir de l'ensemble de la nouvelle génération. On n'appréhende pas encore le plein impact de la crise, ni ses effets structurels, culturels et spirituels à long terme sur les groupes à risque, effets qui accentueront encore davantage la fragmentation sociale dans nos sociétés.

2/ OCDE : Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE, 2008. Tendances des inégalités de revenu (Coefficients de Gini): légère augmentation entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000 : Autriche, Danemark, Japon, Norvège, Suède, Etats-Unis. Entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000 : le Canada, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Portugal, la Suède et les Etats-Unis. « augmentation/diminution légère » montre une évolution de 1 à 2,5 points (coefficient de Gini) et de 0,5 à 1,5 points (taux).

QUELLE A ÉTÉ LA RÉPONSE ?

Des milliard d'Euros ont été dépensés pour renflouer les banques en faillite et faire ainsi refonctionner le système financier. Cet argent, les générations futures de contribuables devront le rembourser dans les décennies à venir. Des milliard ont aussi été dépensés pour renforcer la crédibilité des débiteurs étatiques, membres de la zone Euro, aux yeux des marchés financiers. Ceci est en contradiction flagrante avec le peu qui a été consacré à la protection des personnes contre les conséquences sociales dévastatrices de la crise. Les Gouvernements réduisent les services sociaux et de santé et les amortisseurs sociaux, qui, en temps de crise, devraient garantir l'accès des personnes à leurs droits sociaux.

D'un point de vue strictement économique, le coût social de la crise peut être considéré comme une conséquence tragique mais inévitable des forces du marché. Si nous acceptons cette explication, nous trahissons le bien commun, ne tirons aucune leçon de la crise, et n'apprenons rien sur les moyens de renforcer la justice et la paix dans nos sociétés européennes et mondiales. Cette crise ne peut être réduite à des décisions absentes ou erronées au sein du système économique, la légitimité morale du système et ses valeurs entrent, elles aussi, en compte.

L'année 2010 devrait être une année consacrée non seulement aux débats sur la façon de réparer les dommages causés par la crise, mais avant tout sur les moyens de changer le système et d'éviter de nouvelles crises tout en réduisant la pauvreté. Le secteur financier doit être réformé et réglementé par les Gouvernements de manière à servir les besoins de la société et l'économie réelle. La relation entre l'État et le marché a besoin d'être rééquilibrée et il est nécessaire de souligner que les Gouvernements ont l'obligation de respecter, protéger et concrétiser les droits sociaux et économiques de tous. Lorsque le marché ne tient pas compte des Droits humains et du Bien commun, les Gouvernements doivent prendre leurs responsabilités.

LA PAUVRETÉ : UNE RÉALITÉ MULTIDIMENSIONNELLE

L'actuel débat politique utilise deux approches classiques pour définir la pauvreté. Il y a des personnes dont les revenus ne leur permettent pas de payer les biens et services de base : c'est la pauvreté absolue, globalement en recul dans l'Union Européenne. En revanche, la pauvreté relative qui mesure les inégalités est en hausse. La pauvreté relative est calculée en comparant les revenus d'une personne par rapport au revenu médian et en estimant la mesure dans laquelle les individus ou les familles peuvent s'offrir les biens et services de base dans la société dans laquelle ils vivent. Cela sous-entend une incapacité à participer à la société sur la base de ce que la majorité considère comme acquis.

Cependant, d'un point de vue chrétien, la distinction entre pauvreté absolue et relative en terme monétaire est - bien que nécessaire - insuffisante, dans la mesure où elle ne reflète que partiellement la réalité de la pauvreté. Pour les Chrétiens, la pauvreté est une réalité multidimensionnelle qui ne se limite pas à ses seuls aspects matériels. La pauvreté a aussi des aspects relationnels et spirituels. En outre, la tradition chrétienne a gardé une vision positive de la pauvreté quand elle est volontaire.

LA PAUVRETÉ : RESTRICTIONS LIÉES AU REVENU ET AU-DELÀ

Nous souscrivons à l'idée largement répandue selon laquelle la pauvreté induit un manque de bien-être incluant des circonstances précaires généralement caractérisées par un manque permanent de ressources financières.

Néanmoins, outre les ressources financières, d'autres dimensions importantes telles que le bien-être lié à la santé, le logement, l'éducation, l'intégration professionnelle (chômage, insécurité, conditions de travail précaires), l'intégration sociale

(intégration à un réseau, primaire et secondaire), le statut de résident (migrants), et la famille d'origine («héritage social») doivent être pris en considération[3]. De plus, d'autres dimensions ont une influence (et parfois même la plus grande) sur la pauvreté : psychologiques, culturelles, éthiques et spirituelles[4].

La pauvreté et l'exclusion ne se définissent pas seulement par l'absence de biens matériels et de protection sociale. La solidité de la famille et les liens familiaux sont également déterminants. Ces situations sont aussi liées à la solitude et à la manière dont le réseau soutien la personne concernée. La pauvreté mène à l'exclusion sociale, tout comme l'exclusion sociale mène à la pauvreté, mais elles ne se ressemblent pas. Dans une société, il est possible qu'il y ait des personnes pauvres et malgré tout intégrées socialement, et à l'inverse, des personnes riches socialement exclues. Pour les Chrétiens, une société inclusive doit permettre à chacun de reconnaître et d'être reconnu pour son ou ses talent(s) personnel(s), de les développer et de les employer à bon escient pour lui-même et pour les autres. La pauvreté a, par conséquent, des effets relationnels importants dans la mesure où elle empêche les personnes d'utiliser leurs capacités et ainsi de contribuer au bien commun. L'une des formes les plus graves de pauvreté dont une personne puisse faire l'expérience est l'isolation : un manque de relations et de liens sociaux, quelque soit la condition socio-économique de cette personne.

LE CERCLE DE LA PAUVRETÉ

Certains groupes sociaux sont davantage menacés de pauvreté et d'exclusion, parmi lesquels quelques-uns font face à de multiples discriminations (les femmes handicapées ou les migrants plus âgés, par ex.). Les personnes âgées sont généralement plus exposées à la pauvreté en raison des pensions basses ; le taux de pauvreté de cette catégorie de personnes atteint les 25% dans certains pays. Dans la majorité des États européens, les familles avec enfants sont plus menacées de pauvreté que la population en général (19% des enfants contre 17% des adultes). La pauvreté a souvent un rapport avec le niveau de revenu de la famille qui est trop bas pour assurer des conditions de vie décentes. Les enfants vivant dans un foyer sans emploi ou avec des emplois sous-payés, avec un parent célibataire ou dans une famille très nombreuse, sont particulièrement exposés au risque de pauvreté, car ces familles sont souvent insuffisamment soutenues par la société. Le plus souvent, la transmission intergénérationnelle de la pauvreté restreint les opportunités et possibilités dès le plus jeune âge, exposant ainsi les enfants à plus d'obstacles à l'avenir en raison d'une éducation limitée et de maigres perspectives au niveau de la santé et de l'emploi.

LA PAUVRETÉ ET LES FEMMES

Dans l'Union Européenne, la pauvreté et l'exclusion sociale touchent principalement les femmes. En effet, l'emploi, le travail et le salaire ne sont pas encore répartis de manière égale dans tous les États membres. Les facteurs qui font que les femmes sont plus pauvres que les hommes sont complexes. Dans de nombreux cas, il est toujours difficile de combiner les responsabilités avec le travail rémunéré. Lorsqu'il y a dissolution familiale, les femmes courent souvent un risque beaucoup plus grand de tomber dans la pauvreté. Les stéréotypes jouent encore un rôle dans la limitation des choix de travail des femmes et des hommes. Cela affecte les chances des femmes d'avoir les mêmes ressources financières que les hommes, surtout si elles vivent seules ou si leur statut est dépendant de celui de leur mari (par ex. comme de nombreuses femmes de migrants).

UN ÉTAT PROVIDENCE NÉGLIGÉ, INDIVIDUALISATION DES RISQUES

Les causes de la pauvreté et de l'exclusion résident aussi dans les régimes sociaux nationaux spécifiques qui ne soutiennent pas les personnes vulnérables de manière adéquate. Les sociétés les plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté sont celles qui ont les niveaux les plus bas d'inégalité résultant d'une redistribution des revenus par le biais d'avantages sociaux généreux et d'un accès approprié aux services[5].

Ces vingt dernières années, les États ont renoncé à certaines de leurs obligations et ont pris le chemin d'une approche générale et universelle de la protection sociale contre la pauvreté. Les États providence se sont transformés et ont adopté une vision davantage axée sur la responsabilité individuelle et sur la conditionnalité des avantages sociaux, entraînant une individualisation accrue des risques sociaux. L'objectif ne semble plus être la prévention de la pauvreté mais de réagir au moyen *d'amortisseurs*. Les politiques sociales sont de plus en plus orientées vers l'emploi et font l'objet de demandes pour des marchés du travail et des politiques fiscales flexibles au détriment des besoins d'inclusion et de sécurité. Cela induit une acceptation de plus en plus répandue du fait que la société ne peut protéger l'individu des dis-fonctionnements du marché du travail. En conséquence, un pression économique croissante est exercée sur les personnes sans emploi. En somme, en se focalisant presque exclusivement sur le marché du travail, d'autres sources et ressources de protection sociale ont été négligées, voire endommagées : il ne s'agit pas seulement

3/ Cf. Caritas Europa, *Poverty among Us – Part A: An Analytical approach - What is poverty?*, Bruxelles, 2010.

4/ Caritas Suisse a développé un outil en ligne (en allemand uniquement, http://www.caritas-zuerich.ch/f53000342.html), dans lequel un modèle de toile d'araignée (avec 8 dimensions de la pauvreté comme axes) est utilisé pour montrer dans quelle mesure un individu ou un ménage est inclus socialement.

5/ *The Spirit Level : Why More Equal Societies Almost Always Do Better* par Richard Wilkinson et Kate Pickett

l'État providence en soi, mais la famille et la société civile avec leurs structures et leur potentiel de gratuité, de réciprocité et de solidarité.

Suite à ces changements, on a pu observer que les êtres humains et la société semblent avoir été de plus en plus soumis à la pression de critères économiques et d'une concentration prédominante sur le profit et la croissance. Cette tendance a engendré une sous-évaluation et une refonte des garanties de protection des personnes, entraînant toujours plus les personnes vulnérables vers la pauvreté et l'exclusion sociale.

En tant qu'Églises chrétiennes, avec nos organismes d'assistance sociale bien établis, nous souhaitons assurément être aux côtés de pauvres et des opprimés et servir, accompagner et écouter dans un esprit d'amitié ; dans le même temps, et avec autant d'énergie, nous voulons aussi oeuvrer à la réduction structurelle de la pauvreté et de l'injustice.

PAUVRETÉ ÉMOTIONNELLE, MORALE ET SPIRITUELLE - À LA RECHERCHE DE LA VIE AU-DELÀ DU CONSUMÉRISME

Les sociétés nanties actuelles connaissent des formes de marginalisation que l'on peut désigner comme pauvreté émotionnelle, morale et spirituelle. Ces diverses formes de malaise social existent malgré la prospérité économique. Plus une société devient riche, plus il est important pour la cohésion de la communauté que personne ne soit laissé de côté. Bien au contraire, une société qui se concentre sur le profit individuel, la consommation et l'avidité, plutôt que sur sa responsabilité envers le bien commun, le bien-être et l'avenir de tous, engendre une pauvreté relationnelle dans laquelle les individus réduisent leur humanité à un style de vie où *avoir* est plus important qu'*être*. Les personnes s'endurcissent, se ferment à l'autre et souvent, fondent les relations qu'elles entretiennent entre elles sur leurs propres intérêts plutôt que sur l'amitié.

Dans cette ère de grande richesse, la consommation est devenue si importante que les personnes sont prêtes à s'endetter lourdement. Ce processus a été décrit comme «train-train hédoniste»[6], au final insatisfaisant, et pour ceux qui ne peuvent pas suivre le rythme, une source de stress accentuant les problèmes de confiance en soi et le sentiment d'échec personnel. En définitive, ce consumérisme mène à une insatisfaction radicale, en raison d'aspirations plus profondes restant insatisfaites voire étouffées. Un mode de vie basé sur le consumérisme réduit le temps et l'espace dévolu aux questions sur le sens de la vie. L'étalage de biens matériels triomphe sur l'intériorité, la méditation et la réflexion spirituelle. La recherche exclusive de possessions matérielles et de satisfaction immédiate mène à une augmentation de la pauvreté relationnelle et spirituelle ainsi qu'à une répartition inadéquate des biens et une participation inégale aux services, pourtant à l'origine destinés à tous.

Cette spirale consumériste va à l'encontre de l'idéal chrétien selon lequel la valeur de l'homme est indépendante du succès financier d'une personne. En effet, au fil de l'histoire du Christianisme, les hommes et les femmes ont même souligné une préférence pour les pauvres car, selon Matthieu 25:31-46, les Chrétiens pensent que le Christ est présent parmi les pauvres et les nécessiteux. Selon l'ancienne Église, l'importance du partage des biens ne réside pas seulement dans la question de la solidarité entre les personnes mais exprime notre disposition envers Dieu (cf. Cyprien de Cartage, Gregoire de Nysse ou Jean Chrysostome). Dans l'anthropologie ascétique, la passion de l'avidité est considérée comme la source de tout mal. Jean Damascène a souligné que tous les péchés avaient des limites, mais que l'avarice était un bête immortelle. L'avidité est considérée comme une forme intérieure de violence, existant dans toutes les sociétés humaines. François d'Assise a choisi volontairement et radicalement de vivre dans la pauvreté, car l'émulation de la condition de la grande majorité des pauvres et le partage de leur vie lui semblait être la meilleure manière de suivre le Christ et de se rapprocher de Dieu. Selon lui, vivre comme une personne pauvre signifiait s'écarter du mauvais chemin de l'obsession de l'argent. Les Confessions de la période de la Réforme encouragent les individus à ne pas placer leur confiance dans les biens matériaux mais dans la Grâce de Dieu qui conduit à la justice et aux bonnes actions (Apologie de la Confession Art. IV; XXVII). Dès le départ, une vision positive de la pauvreté était un élément important de la tradition chrétienne et a été depuis lors une force stimulante. Cette vision se retrouve aujourd'hui dans l'appel à la «simplicité dans la vie» que beaucoup d'Églises et communautés chrétiennes relayent depuis de nombreuses années. Plus récemment, cette idée de «simplicité dans la vie» a touché le public par le biais de projets de recherche et de groupe d'experts consacrés aux moyens de production et de consommation alternatifs et durables comme réponse aux défis mondiaux, tels que les pratiques commerciales injustes et les changements climatiques.

Par conséquent, la pauvreté ainsi définie comme une «simplicité dans la vie» librement choisie peut devenir un moyen d'approfondir, non seulement le développement personnel de chaque individu et de renforcer les relations interpersonnelles, mais aussi de transformer la société en accroissant la qualité et la durabilité de la vie. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, il est nécessaire d'oeuvrer simultanément à la conversion des coeurs et à l'amélioration des structures. Dans le cas contraire, donner la priorité aux structures et à l'organisation technique par rapport à la personne et aux exigences de sa dignité serait l'expression d'une anthropologie matérialiste et irait à l'encontre de la construction d'un ordre social juste.

6/ *Europe's Social Reality. A Consultation Paper from the Bureau of European Political Advisers.* Par Roger Liddle et Fréderic Lerais. Bruxelles 2007. P13.

NOS EXIGENCES ÉTHIQUES : RESPONSABILITÉ ENVERS NOTRE PROCHAIN ET LA DIGNITÉ HUMAINE UNIVERSELLE

DE LA DIGNITÉ À L'INCLUSION PAR DES RELATIONS ÉQUITABLES

Nous croyons que la dignité humaine est d'origine divine et vient de Dieu car nous avons été créés à l'image de Dieu et selon sa ressemblance. Ce point de vue suppose que nous avons tous la même dignité et le même honneur. Chaque personne a dès lors une valeur inaliénable, une identité personnelle souveraine, des 'dons' et un potentiel offerts par Dieu. Personne ne peut être considéré comme n'ayant pas de droits et la dignité et l'honneur de chaque homme doit toujours être respectée.

Les traditions chrétiennes sont enclines, dans le cadre de leur réflexion sur la justice sociale, à voir les conditions sociales du point de vue des membres les plus faibles de la communauté, tout en tenant compte de leur vulnérabilité et de leur indigence. Cette perspective a façonné l'Europe.

Le développement de la conscience sociale de l'Europe est enraciné dans la vision chrétienne de responsabilité envers notre prochain, qui exprime une forme de coexistence dans laquelle chaque être humain est traité avec amour, dignité et respect quelles que soient les préconditions ou les actions passées et sans préjudice lié à la race, à la couleur, à l'origine, etc. Qu'ils soient pauvres, esclaves ou étrangers,

tous sont considérés comme nos frères ou soeurs.

La conception biblique de la responsabilité envers notre prochain comporte trois effets importants :

- la reconnaissance de la dignité et de l'honneur de chaque individu, quelques soient ses actes ou performances ; tout être humain a le droit de participer à la vie sociale.
- la justice sociale comme créatrice d'équité et de chances égales, accordant à chaque personne sa liberté.
- la solidarité, par laquelle un individu, par ses actions et contributions, garantit la qualité de vie de l'autre.

La justice sociale implique la reconnaissance de l'interdépendance des êtres humains. Tous les êtres humains ont, dès lors, une responsabilité commune les uns envers les autres, une vocation commune de construire une communauté humaine dans laquelle tous - individus, peuples et nations - se conduisent et se développent selon les principes de fraternité et de responsabilité.

L'OPTION PRÉFÉRENTIELLE POUR LES PAUVRES

Du point de vue de la morale chrétienne, les pauvres sont le critère pour mesurer la justice. Toute action sociale, politique et économique devrait par conséquent être évaluée selon la manière dont elle concerne, profite et autonomise les pauvres. Une société juste permet aux personnes de reconnaître leurs talents individuels, de les développer, des les utiliser pour eux-mêmes ou pour les autres, et de participer activement à la société. Dans ce sens, la pauvreté comme déni de la juste répartition et participation est une offense à la dignité humaine. C'est pour cela que les Églises sont engagées en faveur d'une «option préférentielle pour les pauvres».

Cette «option préférentielle pour les pauvres» contient trois lignes directrices :

- surmonter l'exclusion et impliquer chacun dans la vie de la société ;
- s'engager à voir les choses du point de vue des personnes vivant dans l'ombre de la richesse ;
- engager les personnes aisées à partager et à entrer dans une alliance efficace de solidarité.

L'«option préférentielle pour les pauvres» énonce les principes suivants : la 'destination universelle des biens' au service du bien commun de l'humanité entière (et des générations futures) ; l'accès équitable aux biens pour tous ; ainsi que la fonction et responsabilité sociale de toute forme de propriété individuelle ou collective. Ces principes montrent que la pauvreté doit être évitée avant toute chose. Aujourd'hui, cela signifie que, en termes opérationnels, le coût de la crise économique doit être supporté par tous ceux qui sont les plus à même de l'assumer.

La Caritas, la Diaconie et la Philanthropie, faisant référence à l'amour de Dieu envers l'homme, l'homme qui est appelé à aimer son prochain par la charité et le service, sont donc des éléments essentiels de l'existence de l'Église. Les Églises et leurs organisations prestent des services - comme les hôpitaux, les refuges pour les pauvres, l'éducation pour les chômeurs, les centres familiaux, les maisons pour les personnes âgées, les services pour les personnes handicapées etc. - pour garantir la qualité de vie, la dignité humaine et les droits sociaux pour tous. Ces activités font partie des soins quotidiens. Elles sont l'expression du désir d'aider les autres et de leur permettre de participer pleinement à la vie sociale.

UNE JUSTE PARTICIPATION

Tout comme chacun a le droit à la participation politique, chacun à la droit à participer à la vie sociale, culturelle et économique. La justice sociale ne se limite pas à prendre soin individuellement des défavorisés, mais vise à éliminer les causes structurelles de la pauvreté et à une participation accrue dans les processus sociaux et économiques. Une société juste a les moyens de soutenir ses citoyens, de leur donner le pouvoir d'utiliser leurs talents et capacités individuelles, et d'être aussi autonomes que possible pour gagner leur vie, tout en soutenant les autres.

La justice va au-delà de la justice distributive. La justice signifie aussi l'implication totale de chacun dans une société démocratique : dans l'éducation, l'activité économique, la sécurité sociale et d'autres expressions de la solidarité. La justice requiert que les institutions sociales soient organisées de telle manière qu'elles garantissent à tous la possibilité de participer activement à la vie économique, politique et culturelle de leur société. Un système équitable de participation est un fondement de la démocratie. Il faudrait prendre ce fait en considération dans les politiques fiscales des États membres de l'Union Européenne. Une concurrence fiscale déloyale entre les États membres peut mettre en danger la redistribution équitable des ressources et l'existence de systèmes de sécurité sociale forts.

La participation dans la société est fondamentale dans la mesure où elle engendre la reconnaissance mutuelle ; une société qui profite de la diversité des contributions de ses membres et dont chaque membre bénéficie de l'interaction sociale. L'interdépendance croissante des économies et des systèmes sociaux et les nouvelles conditions de vie de travail nous mettent au défi de faire face aux conséquences de notre communauté unique ; l'intégration doit impliquer la solidarité plutôt que la marginalisation, caractéristique des « nouvelles formes de pauvreté ».

RICHESSE ET JUSTICE - LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES RICHES

Ces dernières années, les sociétés européennes se sont retrouvées confrontées à un fossé grandissant entre les riches et les pauvres. Les Églises sont très préoccupées par la tendance de certains de leurs membres prospères qui se désengagent de la solidarité. En tant que Chrétiens, nous croyons à la responsabilité des riches et de tous à partager les charges de la société. Les Gouvernements devraient contrer la consolidation d'une petite « élite » financièrement privilégiée et prendre des mesures pour éviter qu'une pression encore plus grande soit infligée à la « classe moyenne », alors que des personnes très nanties continuent à trouver les moyens pour échapper à leur nécessaire contribution à une société inclusive.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Les recommandations politiques suivantes sont principalement adressées aux institutions de l'Union Européenne et à ses États membres. D'un point de vue chrétien, cependant, la lutte contre la pauvreté n'est pas seulement la responsabilité des institutions, mais aussi celle de toutes les personnes concernées aux niveaux national, régional et local, les Églises, la société civile organisée et chaque individu.

Caritas EUROPA · Eurodiaconia · cec csc · COMECE

«La crise économique et financière, fruit de mauvaises politiques, priorités et valeurs» : oeuvrer à la justice sociale par le biais d'une régulation financière et de l'intégration sociale.

MISE EN OEUVRE LA NOUVELLE CLAUSE SOCIALE DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE

Le préambule du Traité sur l'Union Européenne (TUE) confirme l'attachement des États membres à la Charte Sociale Européenne qui stipule que «*Toute personne a droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale*» (Partie I.30). L'Article 3§3 du TUE mentionne parmi les objectifs de l'Union que «*elle combat l'exclusion sociale*». Dans l'Article 9 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), cette référence et objectifs ont été traduits dans une clause sociale horizontale : «*Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine.*»

1 **Afin de respecter les principes et les droits sociaux qu'elle a reconnu, l'UE doit baser ses politiques sur une intégration sociale efficace afin de garantir les conditions nécessaires à chaque être humain pour vivre en adéquation avec la dignité humaine. En conséquence, toute politique pertinente devrait être précédée d'une évaluation de son réel impact social.**

La Commission européenne est responsable du lancement des programmes annuels et pluriannuels de l'Union (Article 17 TUE). Elle devrait dès lors mettre en oeuvre la clause sociale, y compris l'obligation de vérification de toute nouvelle initiative contre son impact sur «la lutte contre l'exclusion sociale» notamment par le biais d'un chapitre spécifique dans sa stratégie politique annuelle. La Commission devrait également introduire un chapitre spécifique concernant cette clause dans son rapport annuel général au Parlement Européen (Article 249 du TFUE).

Enfin, la Commission Européenne pourrait établir, sur le modèle du Groupe Européen d'Éthique, une groupe d'experts sociaux renommés chargés d'examiner annuellement la mise en oeuvre de la clause sociale.

LE CONSEIL EUROPÉEN ET LA 'CLAUSE SOCIALE'

Le Président du Conseil Européen a suggéré que le Conseil Européen devienne le gouvernement économique de l'Union. Nous sommes convaincus que la gouvernance économique ne peut réussir sans garantir une cohérence avec les politiques environnementales et sociales.

2 **Concernant la 'clause sociale', le Président pourrait faire état, dans ses rapports au Parlement Européen après chaque Conseil, de la manière dont la clause sociale a été mise en pratique.**

«L'Europe, nantie mais inégale» : promouvoir l'égalité et la solidarité

LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

Les droits fondamentaux sont aussi reconnus dans le Traité de Lisbonne par le biais d'une référence juridiquement contraignante à la Charte des Droits Fondamentaux. La Charte contient une section sur la solidarité qui énonce une série de droits directement pertinents pour le domaine social, tels que le droit à l'information et à la consultation au sein de l'entreprise, le droit de négocier des accords collectifs et de mener des actions collectives, le droit à l'accès à la sécurité sociale et à l'assistance sociale, etc.

3 **L'Agence des Droits Fondamentaux de l'UE devrait concentrer son programme de travail annuel dans les années à venir sur les aspects relatifs au Chapitre IV (Solidarité) de la Charte.**

«Un État providence négligé, l'individualisation des risques»: Renforcer et protéger la solidarité

ACCÈS POUR TOUS AUX SERVICES 'D'INTÉRÊT GÉNÉRAL'

L'accès aux services d'intérêt général, ou publics, et surtout aux services sociaux et de santé, est une exigence fondamentale dans une société qui prétend se soucier de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Le Protocole concernant les Services d'intérêt général souligne leur rôle important. La Commission devrait, dans le cadre de ses compétences, promouvoir et préserver l'accès universel aux services d'intérêt général.

L'Union Européenne et ses États membres devraient également garantir que les services sociaux et de santé soient fournis sur la base de la solidarité et de la justice.

Cela implique qu'ils soient financés par des fonds publics. Quel que soit leur niveau, les autorités et institutions compétentes pour financer, superviser et légiférer doivent garantir que les environnement financiers, sociaux et réglementaires permettent aux prestataires de services sociaux de remplir leur mission. Si les services sont payants, alors il faut s'assurer qu'ils soient abordables pour tous. Les services doivent être présents au niveau local de manière à éviter que quelqu'un ne puisse y avoir accès en raison de sa situation éloignée. Ils doivent aussi être accessibles aux personnes handicapées. Dans le Protocole mentionné plus haut, l'Union Européenne s'est engagée à oeuvrer pour un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.

4 **A la lumière de la 'clause sociale' et du Protocole susmentionné, l'Union Européenne et ses États membres devraient, en collaboration avec les Églises, Caritas et les organisations de la Diaconie, agir afin de garantir que des services d'intérêt général de qualité soient accessibles universellement dans l'Union Européenne.**

«De la dignité à l'inclusion par des relations équitables» :
Mettre en oeuvre l'intégration active

INITIATIVE POUR UNE VIE DÉCENTE - SALAIRE-SUBSISTANCE

Le chômage rémunéré est le principal moyen pour les personnes de pouvoir subsister et de participer à la vie de la société. Toute personne a le droit de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Le droit fondamental au travail comporte le droit à un salaire suffisant pour vivre. Ce droit est bafoué dans le phénomène du «travailleur pauvre», ce qui est en directe contradiction avec les dispositions de l'Article 4 de Charte Sociale européenne relatif au droit des travailleurs à «*une rémunération suffisante pour leur assurer, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie décent*» et de l'Article 7 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les salaires doivent être des salaires-subsistance. Un salaire-subsistance est le salaire nécessaire pour le logement, la nourriture et les besoins de base. Le salaire-subsistance est un concept central de l'Éthique chrétienne qui soutient que l'État a un rôle essentiel dans la mise en oeuvre d'un système de salaire-subsistance. Au-delà de ces salaires-subsistance, nous pensons que chaque individu a le droit fondamental à un niveau minimum garanti de subsistance - avec ou sans travail rémunéré. Dans une démocratie juste, personne ne devrait être marginalisé et chaque enfant devrait pouvoir atteindre les compétences sociales nécessaires et grandir en étant intégré dans la société et la culture. Un État providence devrait viser à garantir le niveau de subsistance socioculturel de chaque individu, renforcer les familles et les liens familiaux, et permettre aux bénéficiaires pas seulement de survivre, mais de vivre leur vie dans la dignité.

5 **La Commission européenne devrait collaborer avec les États membres au développement d'un système de salaires minimums afin d'éradiquer le phénomène des «travailleurs pauvres» et d'assurer à tous le minimum vital.**

INITIATIVE POUR UNE VIE DÉCENTE – REVENU MINIMUM

Comme le reconnaît la Recommandation sur l'inclusion active adoptée par le Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSCO), le 17 décembre 2008, et réaffirmé par ce dernier le 9 mars 2009, les programmes de revenu minimum peuvent jouer un rôle décisif pour sortir les personnes de la pauvreté et permettre un meilleure inclusion des personnes en marge de la société.

6 **Si la majorité des États membres de l'UE ont une forme de revenu minimum, «*la plupart des États membres sont loin d'avoir des régimes de revenu minimum permettant à tous de vivre leur vie dans la dignité et pour beaucoup c'est loin d'être le cas*», comme l'affirment les coordinateurs du Réseau européen d'Experts indépendants en Inclusion sociale dans leur rapport sur les Régimes de revenu minimum dans l'ensemble des États membres de l'UE[7].**

En conséquence, nous demandons aux États membres de développer des régimes de revenu minimum adaptés, permettant l'autonomisation et la pleine participation de tous les individus. Nous demandons à la Commission européenne d'intensifier son soutien aux États membres en facilitant les échanges de bonnes pratiques et de politiques.

OEUVRER À L'ÉRADICATION DU SANS-ABRISME

Dans de nombreux pays de l'UE naissent de nouvelles formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. Un nombre croissant de jeunes, de familles, d'immigrants et de demandeurs d'asile, sont sans-abris ou en situation d'exclusion

7/ Frazer H., Marlier E. (2009) Régimes de revenu minimum dans l'ensemble des États membres de l'UE, Réseau européen d'Experts indépendants en Inclusion sociale.

liée au logement. Dans cette situation, il est nécessaire d'élargir la conception du sans-abrisme de 'l'exclusion extrême du logement' à une perspective multidimensionnelle de l'exclusion sociale et de développer une approche intégrée pour lutter contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. Les nouvelles stratégies visant à mettre un terme au sans-abrisme et à l'exclusion doivent intégrer plus de domaines comme la santé, l'emploi, l'éducation, le revenu minimum, l'accès au service d'intérêt général et l'accès aux services sociaux et de santé.

Le dernier Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale (2010) demande aux États membres de développer des stratégies concernant le sans-abrisme et d'y intégrer des lignes directrices claires. Il est manifeste que ces stratégies auront besoin d'un soutien et d'une supervision adéquats de la part des Institutions de l'UE et surtout de la Commission européenne.

7

Dans la mesure où le sans-abrisme est en constante évolution, il doit être fondé sur des faits, et la recherche et l'apprentissage mutuel transnational devraient être promus de manière à faciliter une intervention politique efficace. Les indicateurs pour la méthode ouverte de coordination (MOC) pour la protection sociale et l'inclusion sociale ignorent toujours le problème du sans-abrisme. Eurostat devrait estimer le nombre total de personnes sans-abris au sein de l'UE et fournir ainsi aux décideurs des statistiques fiables sur le sujet.

Pour combattre efficacement le sans-abrisme, une meilleure action gouvernementale et administrative serait nécessaire pour mobiliser tous les acteurs concernés. Cela signifie, entre autres, que les autorités locales, les fournisseurs de logements et les prestataires de services sociaux collaborent pour résoudre et prévenir le problème du sans-abrisme. Nous pensons également que la Commission européenne devrait soutenir et renforcer les plateformes européennes de coopération internationale afin de faire prendre davantage conscience et de développer de meilleures politiques et actions relatives au sans-abrisme dans les États membres.

Dans la lignée de la demande formulée par le Parlement européen dans sa Déclaration 111 en 2008, le Conseil des Ministres devrait s'accorder sur un éradication du sans-abrisme de rue d'ici 2015 en tant qu'objectif initial de l'UE dans le cadre d'un objectif général d'une éradication totale du sans-abrisme.

Certains problèmes liés au sans-abrisme pourraient être solutionnés par des actions à l'échelle européenne. L'accès aux hébergements d'urgence pour toutes les personnes résidant légalement dans l'UE et se rendant dans un autre État membre devrait être garantit par la législation sur la libre-circulation de l'UE, par exemple.

Enfin, en ce qui concerne le sans-abrisme, nous rappelons l'Article 34 §3 de la Charte des Droits Fondamentaux, qui est à présent juridiquement contraignante : «*l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes*».

Quelle a été notre réponse ? Comment devrions-nous à présent réagir face à la crise économique et financière ?

Les défis résultant des faibles taux d'emploi, du vieillissement de la population, des changements dans les structures familiales et de l'exclusion sociale ont placé les questions relatives à la qualité de vie au sommet de l'ordre du jour de la politique sociale de l'UE, et la valeur suprême de «la croissance à tout prix» est de plus en plus remise en question. La crise économique récente est un pas de plus dans la crise sociale qui couve en Europe depuis des années. Le chômage, et en particulier le chômage des jeunes, risque de déclencher une profonde crise de confiance dans notre système politique actuel, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences politiques.

Dans ce cadre, nous demandons à la Commission européenne et aux États membres de tirer les leçons des crises sociales, économiques et financières que nous traversons pour renforcer leurs politiques et leurs efforts.

PROMOUVOIR LA CONSOMMATION ALTERNATIVE

8

Le document de la Commission européenne «Europe 2020» ne fait référence à des normes de consommation et de production alternatives que dans son initiative phare «une Europe économe en ressources». Nous souhaiterions que ces efforts soient renforcés pour remettre véritablement en question les tendances culturelles actuelles qui encouragent et valorisent la consommation inutile et la richesse, et à la place, de promouvoir les valeurs alternatives de modération et de générosité.

UTILISER DE NOUVEAUX INDICATEURS

9 **Comme l'a demandé la Parlement européen dans sa résolution sur les femmes et la pauvreté[8], nous demandons à la Commission européenne de reconnaître l'économie informelle et de quantifier «l'économie de vie» en utilisant une méthodologie et des indicateurs concentrés sur l'évaluation de l'impact de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les hommes et les femmes.**

VALORISER LE TRAVAIL NON-RÉMUNÉRÉ

10 **Promouvoir le volontariat qui est une expression active de la citoyenneté et qui contribue au bien-être de la communauté et la renforce au-delà des nombreux liens économiques.**

Accroître la reconnaissance du travail non-rémunéré, surtout dans le secteur de la famille et des soins, par exemple avec des assurances santé, le droit à la pension et la reconnaissance des qualifications inofficielles.

«Le cercle de la pauvreté» :
Des politiques ciblées pour soutenir les personnes les plus nécessiteuses (les parents célibataires et les familles nombreuses) et briser le cercle

SOUTENIR LES FAMILLES MENACÉES DE PAUVRETÉ

En ces temps de vieillissement de la population, les familles en Europe ont paradoxalement moins d'enfants qu'elles n'en désirent par crainte de l'avenir et des coûts liés à l'éducation des enfants. La Commission européenne et les États membres devrait oeuvrer à des sociétés plus favorables aux familles.

11 **Étant donné les coûts liés à l'éducation des enfants de nos jours en Europe, il serait impératif que les États membres disposent de la flexibilité nécessaire pour réduire la TVA sur tous les produits destinés aux nourrissons et à la petite enfance.**

8/ Résolution du Parlement européen sur les femmes et la pauvreté, 13 octobre 2005. Cf. Documents similaires contenant des idées semblables comme le rapport de la Commission pour l'évaluation de la performance économique et du progrès social présidé par Joseph Stiglitz, août 2009 ; Commission Européenne, le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation (COM (2009) 433), 20.8.2009. Voir aussi Per Carlo Padaon (Secrétaire Général adjoint de l'OCDE), Mesurer et stimuler le bien-être et le progrès : une feuille de route de l'OCDE, 29.10.2009.

Nous recommandons vivement qu'une allocation soit accordée pour chaque enfant.

Les familles ayant trois enfants ou plus devraient être intégrées dans les groupes particulièrement menacés par la pauvreté mentionnés dans la Communication de la Commission «Europe 2020».

L'UE pourrait introduire une période allant jusqu'à 10 jours de congé sans solde par an pour chaque parent afin de permettre une adaptation plus aisée aux situations familiales inattendues.

« La pauvreté comme concept multidimensionnel » :
Travailler à la cohésion sociale

PROTÉGER LE DIMANCHE COMME JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE

Le développement et l'adaptation chrétienne du troisième commandement - sabbatique - par l'introduction du dimanche comme jour de repos collectif, a contribué à inclure un élément commun dans la société, ce qui a permis une plus grande cohésion sociale. Bibliquement, il n'y a pas de fondement pour une division de la société entre riches et pauvres selon l'ordre de la Création ; le commandement sabbatique et le jour de repos hebdomadaire ont pour but de briser la réalité sociale de hauteur et de bassesse, de riche et de pauvre, de maîtres et d'esclaves et de montrer le réel ordre de la Création. Les esclaves devraient respirer comme les citoyens libres. Ainsi, chaque jour de repos hebdomadaire, chaque dimanche, rappelle et appelle la libération et l'égalité, la justice sociale et le renouveau comme volonté de Dieu pour tous.

Ces dernières années, cette leçon fondamentale de l'histoire européenne a subi de fortes pressions, pour des raisons principalement commerciales et lucratives. Réinstaurer le dimanche en tant que jour de repos hebdomadaire permettrait de favoriser les amitiés, les familles et la culture, car cela donnerait aux citoyens la possibilité de se couper de leur travail quotidien et de se réunir pour des activités religieuses ou sociales.

Des recherches scientifiques ont montré que le dimanche a davantage de lien avec la santé des travailleurs que tout autre jour de la semaine. Selon la législation européenne, le dimanche est protégé comme jour de repos hebdomadaire pour les enfants et les adolescents. Le dimanche est donc, bien plus que tout autre jour de

la semaine, le jour permettant d'être en famille ou entre amis. Le dimanche férié contribue à réconcilier la vie professionnelle et familiale. Avoir du temps libre en commun est une précondition essentielle pour une société participative, permettant à ses membres de s'engager dans des activités civiques.

12 **Nous recommandons que l'Union Européenne protège le dimanche comme jour de repos collectif pour la société, afin de préserver la santé des travailleurs et comme précondition essentielle pour une société participative.**

«Une juste participation» : écouter les principaux acteurs

IMPLIQUER LES ÉGLISES ET LEURS ORGANISATIONS

Les Églises en Europe et leurs organisations sont des acteurs de la lutte contre la pauvreté. Elles défendent l'idée du soutien aux membres les plus faibles de la société comme la valeur clé du modèle social européen. Elles sont d'importants prestataires de services sociaux et offrent des réseaux transeuropéens actifs.

13 **Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union Européenne a établi un dialogue régulier, transparent et ouvert avec les Églises et les communautés religieuses. Un échange sur les chemins et moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourrait devenir un thème permanent à l'ordre du jour de ce dialogue spécifique.**

En vertu du principe de subsidiarité et de l'engagement de l'Union Européenne à entretenir «*un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile*» (Article 11 TUE) ainsi qu'avec les Églises et le communautés religieuses (Article 17 TFUE), il est essentiel d'impliquer dans la Plateforme Européenne de lutte contre la pauvreté non seulement des représentants de l'Union Européenne et de ses États membres, mais aussi ceux qui sont les plus proches des personnes dans le besoin.

La future Plateforme européenne contre la pauvreté devrait inclure activement les représentants de la société civile et des Églises, ainsi que les prestataires convictionnels de services.

«La crise économique et financière, aux dépens des plus vulnérables»: Investir directement dans l'homme

INVESTIR DAVANTAGE DANS LA PROTECTION DES PAUVRES DANS LE CONTEXTE DE LA RÉVISION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET DU BUDGET

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait être plus prioritaire sur l'agenda de l'UE. La lutte contre l'exclusion sociale fait partie des compétences partagées entre l'Union et ses membres[9]. La création d'une Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté peut devenir un grand pas en avant vers cette évolution, et tout particulièrement si l'objectif de réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté d'au moins 20 millions est poursuivi sérieusement. Les Fonds Structurels européens devraient accroître leur efficacité en collaborant plus étroitement avec les organisations de la société civile, y compris les prestataires convictionnels de services.

14 **Réduire le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté devrait être considéré comme un objectif impératif de l'Union Européenne auquel devrait être alloué 10% du budget annuel de l'UE, qui équivaut à 1% du PIB de l'UE. L'allocation d'au moins 1‰ du PIB de l'UE pour couvrir les besoins des plus pauvres et des exclus sociaux pourrait être introduite comme règle générale dans les Règlements relatifs au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen (FSE) et au Fonds de cohésion, qui devraient faire l'objet d'une révision avant le 31 décembre 2013.**

Les fonctionnaires travaillant dans les secteurs de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui le désirent, devraient avoir l'opportunité d'expérimenter directement le travail sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

9/ cf. Art 153 TFUE en conjonction avec l'Art 4 TUE.

Cette texte a été préparé par un groupe d'experts composé de personnes invitées par Caritas Europa, la Commission Église et Société de la Conférence des Églises Européennes (CES/KEK), le Secrétariat de la Commission des Épiscopats de la Communauté Européenne (COMECE) et Eurodiaconia :

- Prof. Dr. Klaus Baumann,
  Albert-Ludwigs-Universität Freiburg
- Mr. György Hölvényi,
  Secretariat of the Group of European People's Party (Christian Democrats), European Parliament.
- M. Ole Meldgaard,
  International chief consultant, Kofoeds Skole.
- Dr. Aiva Rozenberga,
  Manager of the Counselling Center, Diaconia Center of the ELC of Latvia.
- Prof. Dr. Franz Segbers,
  Universität Marburg
- Dr. Richard Steenvoorde,
  Secretariaat van het Rooms-katholiek Kerkgenootschap in Nederland
- Dr Catherine Vierling
- Prof. Dr. Johan Verstraeten
  K.U.Leuven
- Dr. Kostas Zorbas,
  Advisor to the Representation of the Orthodox Church of Greece to the EU

Coordination of the expert group:
- Ms. Clotilde Clark-Foulquier *(Eurodiaconia)*
- Rev. Dr. Dieter Heidtmann *(CES/KEK)*
- M. Stefan Lunte *(COMECE)*
- Ms. Adriana Opromolla *(Caritas Europa)*

(traduit de l'original anglais)

design par vipierre.fr © 2010

credits photos cover:
Walter Luttenberger/Caritas Austria, Anna Davtian, Noel Powell/Fotofolia